

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) a la parole.

M. Pringle: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas abuser du député de Crowfoot. Quand il m'a interrompu, je lisais le premier paragraphe:

Le président, Walter Nelson d'Avonlea, disait aujourd'hui: «La décision n'a pas été facile, étant donné que notre association s'oppose à certains aspects du bill C-244, mais si nous devons choisir entre accepter le programme de stabilisation ou conserver la loi sur les réserves provisoires de blé axée sur l'entreposage, nous devons reconnaître que la nouvelle mesure est une amélioration considérable.»

Des voix: Bravo!

M. Pringle: Je poursuis:

«M. Lang nous a donné l'assurance qu'on verrait, dans toute la mesure du possible, à nommer des producteurs membres du comité consultatif chargé de gérer la caisse», a dit M. Nelson. «Ainsi, nous aurons la certitude que l'argent sera utilisé dans l'intérêt des cultivateurs, et notre position du point de vue de la mise en marché s'en trouvera améliorée.»

«Étant donné toutes les complications,» a ajouté M. Nelson, «notre association est venue avec plusieurs associations agricoles, dont la Manitoba Rapeseed Association, la Saskatchewan Rapeseed Association et la Carman Farm Business Association, de présenter aux députés une requête publique leur demandant de permettre la mise aux voix, à la Chambre, du bill C-244»

Des voix: Bravo!

M. Pringle: Nous sommes en train de nous demander s'il convient de renoncer carrément à la formule basée sur les recettes afin d'adopter, éventuellement, une autre formule dont l'application serait extrêmement difficile et qui a été, à juste titre selon moi, qualifiée d'impraticable. Le sous-amendement n'a guère de sens à mes yeux. La loi de stabilisation s'applique au blé, à l'avoine, à l'orge, au colza, à la graine de lin et au seigle, et la contribution du gouvernement fédéral est de \$2 pour chaque dollar cotisé par les producteurs.

Des paiements seront effectués au profit des producteurs lorsque le total des recettes de leurs ventes de céréales sera inférieure à la moyenne des cinq dernières années. L'évaluation des recettes sera chose relativement facile, bien qu'il faille s'attendre à certains problèmes. La commission des producteurs, que nous a promise le ministre, et tous ceux que la question intéresse directement devront mettre au point certains détails. Cependant, j'ai la certitude que tous ceux qui ont déjà eu à gérer une affaire estimeront que cette méthode sera plus simple que toutes les autres qui ont été proposées. S'il devait jamais apparaître qu'il est possible de prendre pour base les recettes nettes, il faudrait alors réviser toute la formule. Pour le moment, ce sont là les fonds dont nous disposons.

Le ministre a dit aux producteurs qu'ils pourraient aussi à leur gré contribuer 2 p. 100 du produit de leurs ventes à des exploitants de réserves de provende approuvées et à d'autres acheteurs approuvés. Je présume qu'ils devront présenter les quittances indiquant les ventes qui ont eu lieu. Le bill prévoit que le gouvernement fédéral fera les paiements à la caisse sur une base annuelle—4 p. 100 des recettes seront versés sur une base annuelle et cela représentera une somme considérable, surtout cette année.

Les céréaliculteurs de l'Ouest pourront en outre contribuer à leur propre avenir en créant une caisse importante qu'ils pourraient employer à leur avantage au besoin. Je suis certain que, même si nous achetons des polices d'assurance, nous espérons ne pas avoir à réclamer. De même, nous souhaitons que les ventes de grain soient assez consi-

[M. Horner.]

dérables pour que les cultivateurs n'aient pas à retirer de l'argent de la caisse et que celle-ci puisse grossir.

• (8.20 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: Obstruction systématique.

M. Pringle: Le chef de l'opposition (M. Stanfield) m'accuse de faire de l'obstruction systématique. Je termine donc mon discours et je le remercie car je suis certain qu'il réclame le vote afin que la Chambre mette fin au débat sur le projet de loi.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, l'amendement proposé par mon collègue de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) et le sous-amendement du député de Skeena (M. Howard) concernent l'essentiel de la mesure législative à l'étude. Ils ont trait à la formule à retenir pour les paiements qui seront effectués aux termes de la loi de stabilisation concernant le grain, formule autour de laquelle tourne tout ce débat. Je pense qu'il ne serait pas difficile à obtenir de la Chambre qu'elle adoptât très rapidement ce projet de loi si le ministre était disposé à envisager une formule plus réaliste et qui répondrait mieux aux besoins des cultivateurs.

Je n'ai entendu que rarement un discours aussi empreint d'un pharisaïsme onctueux que celui prononcé cet après-midi par le ministre. D'après lui, les députés qui proposent des amendements ne visent pas à améliorer le bill ni à tenir compte des besoins des cultivateurs; ils ne visent qu'à gêner les efforts déployés par le ministre pour faire adopter le projet de loi. Seul le ministre responsable de la Commission canadienne du blé (l'honorable M. Lang) songe aux intérêts des cultivateurs; tous les autres députés ne songent qu'à l'empêcher à jouer les Robin des Bois au profit des cultivateurs.

Je me demande si le ministre s'est jamais dit que tout le monde, à part lui, se fourvoyait. Les gouvernements des trois provinces des Prairies ont envoyé leurs ministres de l'Agriculture à Ottawa expliquer au ministre ce qu'ils reprochaient à la formule que renferme le projet de stabilisation agricole, et pourquoi ce projet de loi ne satisfait pas les besoins des agriculteurs des Prairies.

Je me demande si le ministre se rend bien compte que toutes les associations agricoles ont exprimé leur désapprobation à l'égard de ce projet de loi. Pourtant, dans leur cas, il ne s'agit pas d'obstruction. Le ministre a vraiment à ce sujet une attitude paranoïaque. Les associations agricoles ne complotent ni contre lui, ni contre le gouvernement. J'ai lu, dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, les déclarations du ministre. Voici un passage de l'article en question:

M. Lang a dit, hier, regretter que les associations d'agriculteurs des Prairies n'aient pas encore admis que le projet de loi représentait un pas en avant. Jusqu'à présent, a-t-il dit, l'Ouest n'a pas manifesté clairement son opinion sur le projet de loi.

«Je crois que la question du progrès que constitue ce projet de loi a été estompée, dans l'esprit des agriculteurs des Prairies, par le fait que, dans leur zèle à exiger plus d'argent, ils ont refusé d'admettre qu'il représentait un pas en avant.»

Je ne saurais concevoir déclaration plus puérile que l'affirmation que les associations agricoles ne reconnaissent pas que le bill constitue un progrès. Le ministre a dit ensuite: